



MAIRIE DE BEURE

45 rue de Besançon

25720 BEURE

☎ 03.81.52.61.30

beure.mairie@wanadoo.fr

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUILLET 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de juillet, à dix-neuf heures se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BEURE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Bruno LIND, Maire en exercice.

Présents : MM et Mmes Cyril AMOURETTE – Fabrice ARENA - Philippe CHANEY - Sylvette FLEUR - Mathieu GUYOT - Nicolas HAMEL – Bruno LIND - Frédéric LOICHOT - Michel PIDANCET - Milène POULAIN - Eléonore TISSERAND

Absents excusés : Mmes. Floriane BOSCH-CANO - Fanny HERMETET

Absentes : Mmes. Elise LE GAL - Charline STEHLY

Pouvoirs: Mme. Floriane BOSCH-CANO donne pouvoir à M. Bruno LIND, Mme Fanny HERMETET donne pouvoir à M. Nicolas HAMEL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par suite d'une **convocation en date du 26 Juillet 2026** les membres composant le Conseil Municipal de BEURE se sont **réunis en Mairie le 30 juillet 2026** sous la présidence de M. Bruno LIND, Maire en exercice.

Début de séance : 19h02

1/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire ayant ouvert la séance, et en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance parmi les élus présents.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Milène POULAIN pour assurer cette tâche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Milène POULAIN pour remplir le rôle de secrétaire de séance.

2/ ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

Délibération n° 46/2026

Monsieur le Maire indique aux élus que le véhicule utilitaire de la commune n'a pas passé le dernier contrôle technique et que celui-ci n'est pas réparable; les agents ont reçu pour consigne de ne plus l'utiliser.

Il indique qu'il s'agit d'un matériel essentiel pour le bon fonctionnement de l'équipe technique du village et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Plusieurs concessionnaires automobiles ont été consultés et trois propositions de véhicules sont parvenues à la commune; celles-ci ont été communiquées aux élus en amont de la séance du Conseil municipal :

- Kangoo – Essence – 52 300 km : 14 936,76 € T.T.C.
- Berlingo Van – Électrique – neuf : 26 554,00 € T.T.C.
- E-Expert – Électrique – 6 396 km : 24 000,00 € T.T.C.

Préalablement au choix définitif, deux sujets sont portés au débat :

- le choix entre un moteur essence et un moteur électrique ;
- le choix entre un véhicule de taille similaire au véhicule actuel et un utilitaire de taille légèrement supérieure, permettant une polyvalence d'usages.

Concernant la première question, Monsieur le Maire indique que le passage à un véhicule électrique permettrait à la commune de réaliser des économies de carburant non négligeables et que cela s'inscrit dans un objectif de prise en compte des considérations écologiques. Par ailleurs, il est souligné que la précédente équipe municipale a fait installer une prise de rechargement électrique dans l'atelier communal à la suite de l'incendie du bâtiment.

Concernant la seconde question, l'augmentation du volume du véhicule permettrait de répondre à un double besoin : d'une part, celui exprimé par les agents communaux de pouvoir bénéficier d'un utilitaire avec une plus grande capacité de stockage afin d'améliorer certaines conditions d'exercice de leurs fonctions ; d'autre part, l'objectif de l'équipe municipale de la majorité de se doter des moyens nécessaires pour améliorer l'action sociale à destination des habitants (exemple : transport de personnes ayant des problèmes de mobilité).

Au regard de ces questions et objectifs, Monsieur le Maire propose de retenir le véhicule E-Expert à 24 000 € T.T.C., celui-ci répondant au mieux à ces besoins. Il est notamment doté de 9 places grâce à un système de banquettes sur rail. En cas d'acquisition, un plancher protecteur sera installé sur les rails et les banquettes pourront être stockées dans l'attente de leur utilisation.

Monsieur Philippe CHANEY demande quelle négociation a été réalisée auprès du concessionnaire concernant le E-Expert. Monsieur Fabrice ARENA répond que le prix affiché au départ était de 25 500 € T.T.C. Monsieur CHANEY précise que le changement du véhicule était prévu, mais qu'il souhaitait conserver le véhicule jusqu'au bout.

Monsieur PIDANCET fait remarquer que la borne de recharge électrique n'a pas été installée à la suite de l'incendie et n'a donc pas été payée par l'assurance ; la borne électrique est installée dans les locaux de la rue de la Gare.

Monsieur Fabrice ARENA précise que le véhicule peut être disponible sous 15 jours.

Les élus sont invités par Monsieur le Maire à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- fait le choix du véhicule E-Expert pour un montant de 24 000 € T.T.C. ;**
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.**

Il est précisé que les trois devis relatifs à ce choix de véhicule ont été communiqués aux élus préalablement à la séance.

Aucune information diverse n'a été communiquée en séance.

Aucune question diverse n'a été posée.

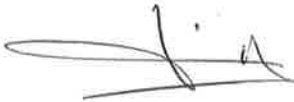
Monsieur le Maire remercie les participants et clôt la séance.

Fin de séance: 19h15

Fait à BEURE, le 30 juillet 2026.

Le Maire,

Bruno LIND



La Secrétaire de Séance,

Milène POULAIN

